

CONSEIL MUNICIPAL DES SENIORS

Engagez-vous !

Dans la même dynamique que le Conseil municipal des jeunes, la Ville lance le Conseil municipal des seniors (CMS).

Créer pour impliquer les seniors dans la vie et les projets de la Ville, le CMS se veut force de propositions et d'actions sur diverses thématiques liées à cette génération mais également à l'ensemble de la population bryarde.

Loisirs, santé, habitat, sécurité, solidarité et bien vivre ensemble sont les sujets qui seront abordés par le CMS, sans oublier les questions liées à la mobilité, au développement durable et au lien intergénérationnel.

Qui seront les membres ?

Le CMS sera composé de 33 membres tirés au sort parmi les candidatures reçues, en veillant au respect de la parité hommes-femmes et à la représentativité des différents quartiers de la ville. Chaque conseiller senior siègera au CMS pour une durée d'un an reconductible, à titre individuel et bénévole.

Quel sera son fonctionnement ?

Afin de faciliter ses travaux, le CMS sera divisé en 3 commissions de travail :

1. Commission « Habiter à Bry »
2. Commission « S'occuper à Bry »
3. Commission « Vivre à Bry »

Le CMS pourra également être consulté sur de grands sujets transversaux et d'intérêt général tel que le Plan Local d'Urbanisme.

Comment devenir conseiller senior ?

Les conditions

- Etre âgé de plus de 60 ans
- Avoir sa résidence principale à Bry-sur-Marne
- Ne pas être titulaire d'un mandat local ou national

Les modalités

- Les candidatures se font **exclusivement par courrier** :
- sur papier libre en indiquant nom, prénom, adresse, sexe, date de naissance, numéro de téléphone et adresse email
 - en remplissant le coupon ci-dessous

Les candidatures sont à adresser à l'attention de Monsieur le Maire de Bry-sur-Marne, **jusqu'au 31 janvier 2015** : soit en les déposant **avant 12h**, à l'accueil de la mairie, dans l'urne prévue à cet effet, soit en les envoyant par courrier (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante : 1 Grande rue Charles de Gaulle – 94360 Bry-sur-Marne. La mention « NE PAS OUVRIR – CONSEIL MUNICIPAL DES SENIORS » devra être apposée sur l'enveloppe. Les candidatures faites par courriel ou par téléphone ne seront pas prises en compte.



CANDIDATURE POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DES SENIORS

Merci de remplir l'intégralité des champs ci-dessous en lettres capitales pour la validité de votre candidature. La mention «NE PAS OUVRIR – CONSEIL MUNICIPAL DES SENIORS» devra être apposée sur l'enveloppe.

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

.....

SEXE : M F DATE DE NAISSANCE :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : /

ADRESSE EMAIL :@.....

Coupon à déposer au plus tard **le 31 janvier 2015 avant 12h**, dans l'urne prévue à cet effet à l'accueil de la **mairie, ou à renvoyer par courrier** à cette même date (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante : **Hôtel de Ville, 1 Grande rue Charles de Gaulle - 94360 Bry-sur-Marne**

Conformément à l'article 27 de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, et de suppression des données personnelles vous concernant. Ce droit est exercé sur demande adressée au Correspondant informatique et libertés, par voie postale, au 1 Grande rue Charles de Gaulle, 94360 Bry-sur-Marne, ou électronique à mairie@bry94.fr

